

Conseil municipal du 22 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en présence de Jeannine BRUNET, maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET, Mme CANO, Mme CORTINAS, Mr FLOUS, Mr GRESSIER, Mr NAUCHE, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr TEILLOL, Mme THOUVENOT, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr LAPORTE, Mme MARTY, Mr ROMANI, Mme VENEL

Ordre du jour

Délibération sur le financement des éclairages

Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr TEILLOL

1 / Financement des éclairages

Délibération sur le financement des éclairages de la commune concernant le quartier de La Chapelle, la Côte du Châtaignier, le croisement Campas / Salanère

Evaluation du prix aux environs de 18 000 euros. 3800 euros resteront à la charge de la commune. Deux photovoltaïques réduisent le coût participatif de la commune et une subvention de l'ADEME permettront de financer l'ensemble de l'opération.

Vote du conseil

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

2 / Questions diverses

Plusieurs conseillers notent que les trottoirs de la route de Landorthe ne sont pas entretenus. L'entretien des trottoirs n'étant pas à la charge de la commune, il est décidé d'un commun accord et à l'unanimité, qu'un courrier sera adressé aux Landorthais habitant ce quartier leur rappelant que l'entretien leur incombe, tout en leur précisant que depuis le 31 décembre 2016, l'usage de produits chimiques est interdit.

. La procédure de reprise des concessions du cimetière a été votée à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil que Mr Bize, représentant de la société Hydralarm a été reçu par plusieurs conseillers. Celui-ci a présenté un système de vidéo-surveillance qui permettrait de « sécuriser » les abords de l'école et la salle polyvalente. Mr Bize s'engage à étudier la configuration du terrain pour proposer le système qui assurerait au mieux cette surveillance.

. Les abords de la CUMA ont besoin d'être nettoyés. Le SIVOM a déjà récupéré plusieurs poteaux en béton. Il conviendrait d'enlever aussi un stock de traverses (bois) qui n'ont plus d'utilité pour le club

de pétanque. Christian Teillol se charge de trouver d'éventuels acheteurs, via le site du « Bon Coin » (mise à prix : 5 euros la traverse). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.